

REPUBLIC DU CAMEROUN
Paix -Travail - Patrie

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION ET
DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

COMITE TECHNIQUE DE SUIVI
DES PROGRAMMES ECONOMIQUES

PROJET FILETS SOCIAUX ADAPTATIFS ET
D'INCLUSION ECONOMIQUE



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace -Work - Fatherland

MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING AND
REGIONAL DEVELOPMENT

TECHNICAL FOLLOW UP COMMITTEE
FOR ECONOMIC PROGRAMS

ADAPTIVE SAFETY NETS AND
ECONOMIC INCLUSION PROJECT

COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES AUPRES DU PROJET FILETS SOCIAUX ADAPTATIFS ET D'INCLUSION ECONOMIQUE

Passation des Marchés de Fournitures et de Prestations de Services non Intellectuelles

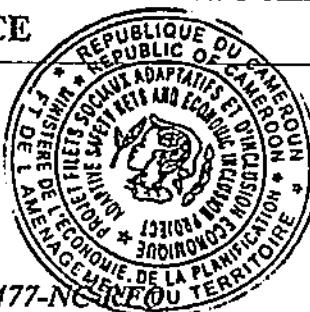
DEMANDE DE COTATIONS (DC)

DC N°003/DC/MINEPAT/CTS/PFS-AIE/UGP/CSPM/2025 DU 13 FEVRIER 2025
POUR LE RECRUTEMENT D'UNE AGENCE DE PAIEMENT CHARGEÉE
D'ASSURER LES PAIEMENTS NUMÉRIQUES DES SUBVENTIONS
PRODUCTIVES AUX 1500 BENEFICIAIRES DE LA PHASE 1 DU PROGRAMME
D'INCLUSION ECONOMIQUE DES JEUNES DU PFS-AIE DE LA VILLE DE
MAROUA EN PROCEDURE D'URGENCE

Financement : IDA

Crédit N° : 70480- CM

Référence STEP : CM-UGP MINEPAT-471477-N



FEVRIER 2025

REPUBLIC DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE LA PLANIFICATION ET
DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

COMITÉ TECHNIQUE DE SUIVI
DES PROGRAMMES ÉCONOMIQUES

PROJET FILETS SOCIAUX ADAPTATIFS ET
D'INCLUSION ÉCONOMIQUE



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING AND
REGIONAL DEVELOPMENT

TECHNICAL FOLLOW UP COMMITTEE
FOR ECONOMIC PROGRAMS

ADAPTIVE SAFETY NETS AND
ECONOMIC INCLUSION PROJECT

COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES AUPRES DU PROJET FILETS SOCIAUX ADAPTATIFS ET D'INCLUSION ÉCONOMIQUE



Avis de Demande de Cotation N°003/DC/MINEPAT/CTS/ PFS-AIE/UGP/CSPM/2025 du 13 février 2025

Pays : Cameroun

Nom du projet : Projet Filets Sociaux Adaptatifs et d'Inclusion Economique (PFS-AIE)

Financement : Crédit IDA N°70480-CM

N° et Titre de l'ADC : Avis de Demande de Cotation N°003/DC/MINEPAT/CTS/PFS-AIE/UGP/CSPM/2025 du 13 février 2025 pour le recrutement d'une agence de paiement chargée d'assurer les paiements numériques des subventions productives aux 1500 bénéficiaires de la phase 1 du Programme d'Inclusion Economique des Jeunes du PFS-AIE de la ville de Maroua en procédure d'urgence

1. Cette Demande de Cotations est destinée à la passation d'un marché en procédure d'urgence pour le recrutement de l'agence de paiement chargée d'assurer les paiements numériques des subventions productives aux 1500 bénéficiaires de la phase 1 du Programme d'Inclusion Economique des Jeunes du PFS-AIE de la ville de Maroua.
2. Le Gouvernement de la République du Cameroun a reçu un crédit de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) pour financer le Projet Filets Sociaux Adaptatifs et d'Inclusion Économique, et a l'intention d'utiliser une partie de ce crédit pour effectuer des paiements au titre du marché pour lequel est lancé l'Avis de Demande de Cotation N°003/DC/MINEPAT/CTS/PFS-AIE/UGP/CSPM/2025 du 13 février 2025 pour le recrutement d'une Agence de paiement chargée de réaliser les paiements numériques à 1500 bénéficiaires pour le compte de la phase 1 du Programme d'Inclusion Economique des Jeunes du PFS-AIE de la ville de Maroua.

Région	Département	Ville	Nombre Bénéficiaires	Nombre Agences de paiement (ADP)	Nombre d'équipes d'enregistrement
Extrême-Nord	Diamaré	Yaoundé	1 500	1	3

- 3. Le Projet Filets Sociaux Adaptatifs et d’Inclusion Économique sollicite des offres fermées de la part des soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les paiements numériques pour le compte de la phase 1 du Programme d’Inclusion Economique des Jeunes du PFS-AIE de la ville de Maroua ainsi qu’il suit :**
- (i) Un paiement électronique d’un montant de 275 000 (deux cent soixantequinze mille) Francs CFA à 750 bénéficiaires des subventions productives de la phase 1 du Programme d’Inclusion Economique des Jeunes de la ville de Maroua dans le cadre du PFS-AIE ;
 - (ii) Deux paiements électroniques dont le premier d’un montant de 175 000 (cent soixantequinze mille) FCFA et le deuxième d’un montant de 100 000 (cent mille) FCFA dans un intervalle de trois (03) mois entre les deux paiements à 750 bénéficiaires des subventions productives de la phase 1 du Programme d’Inclusion Economique des Jeunes de la ville de Maroua dans le cadre du PFS-AIE.
- 4. La procédure sera conduite par mise en concurrence nationale en réservant à une Demande de Cotation Ouverte tel que définie dans le « Règlement de Passation des Marchés pour les emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d’Investissement (RPM) de la République du Cameroun pour la passation des marchés dans le cadre de Financement de Projets d’Investissement, Fournitures, Travaux, Services Autres que des Services de Consultants et Services de Consultants, cinquième édition, septembre 2023 », et ouvert à tous les soumissionnaires des pays éligibles tel que définis dans le Règlement de passation des marchés.**
- 5. Les soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès de l’Unité de Gestion du Projet Filets Sociaux Adaptatifs et d’Inclusion Économique sise à Yaoundé, quartier Tsinga, Rue 1898, derrière le Palais des Congrès, face Polyclinique du Palais, B.P : 5838 Yaoundé, E-mail : projetsfiletssociaux.aie@gmail.com et prendre connaissance du Dossier de Demande de Cotation à l’adresse mentionnée ci-dessous de lundi à vendredi entre 8 heures et 16 heures, heure locale.**
- 6. Le Dossier de Demande de Cotation en français est disponible et peut être obtenu par les soumissionnaires au Projet Filets Sociaux Adaptatifs et d’Inclusion Économique, Cellule des Marchés, 2^{ème} étage, Porte N°5, Email : andylobe2000@yahoo.fr dès publication du présent Avis, sur présentation de l’original de la quittance de versement de la somme non remboursable de vingt-cinq mille (25 000) FCFA représentant les frais d’acquisition du dossier sur le Compte N° 335 988 ouvert auprès des 12 agences BICEC ci-après au nom de "Compte Spécial CAS ARMP". Il s’agit de : Agence Centrale Yaoundé, Douala Bonanjo, Buéa, Ebolowa, Dschang, Ngaoundéré, Maroua, Limbé, Bafoussam, Bamenda, Garoua et Bertoua.**
- 7. Les offres doivent être produites en cinq (05) exemplaires dont un (01) original et quatre (04) copies marquées comme tels, chiffrées Hors Taxes (HT) et Toutes Taxes Comprises (TTC) et accompagnées de la version scannée de l’original de l’offre déposée (signée et cachetée) sur clé USB.**

8. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-dessous au plus tard le mardi 04 mars 2025 à 14 heures, heure locale. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires présents en personne dans la salle de réunion de l'Unité de Gestion du Projet Filets Sociaux Adaptatifs et d'Inclusion Économique sise au quartier Tsinga, Rue 1898, derrière le Palais des Congrès, face Polyclinique du Palais le mardi 04 mars 2025 à 15 heures, heure locale.

Les cotations seront valables jusqu'au 02 juin 2025.

9. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

**Unité de Gestion du Projet Filets Sociaux Adaptatifs et d'Inclusion Économique
Sise au quartier Tsinga, Rue 1898, derrière le Palais des Congrès,
face Polyclinique du Palais
BP: 5838 Yaoundé, Cameroun
Email: projetfiletssociaux.aie@gmail.com**

Les enveloppes fermées devront comprendre la mention suivante :

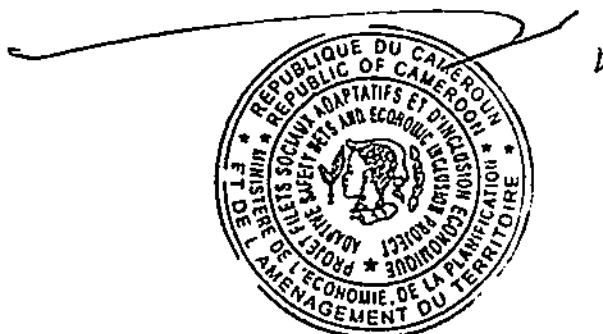
« AVIS DE DEMANDE DE COTATION N°003/DC/MINEPAT/CTS/PFS-AIE/UGP/CSPM/2025 DU 13 FEVRIER 2025 POUR LE RECRUTEMENT D'UNE AGENCE DE PAIEMENT CHARGEÉE D'ASSURER LES PAIEMENTS NUMÉRIQUES DES SUBVENTIONS PRODUCTIVES AUX 1500 BENEFICIAIRES DE LA PHASE 1 DU PROGRAMME D'INCLUSION ÉCONOMIQUE DES JEUNES DU PFS-AIE DE LA VILLE DE MAROUA EN PROCEDURE D'URGENCE »

« A N'OUVRIR QU'EN SÉANCE DE DEPOUILLEMENT ».

LE COORDONNATEUR NATIONAL

Copies :

- MINMAP ;
- ARMP ;
- SOPECAM ;
- CHRONO ;
- ARCHIVES ;
- AFFICHAGE.



Le Coordonnateur National

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE LA PLANIFICATION ET
DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

COMITÉ TECHNIQUE DE SUIVI
DES PROGRAMMES ÉCONOMIQUES

PROJET FILETS SOCIAUX ADAPTATIFS ET
D'INCLUSION ÉCONOMIQUE



5

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING AND
REGIONAL DEVELOPMENT

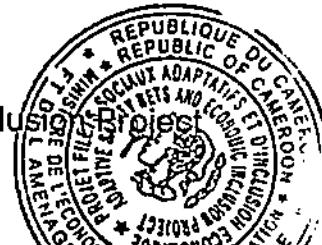
TECHNICAL FOLLOW UP COMMITTEE
FOR ECONOMIC PROGRAMS

ADAPTIVE SAFETY NETS AND
ECONOMIC INCLUSION PROJECT

SPECIAL TENDER'S BOARD PLACED UNDER THE AUTHORITY OF ADAPTIVE SAFETY NETS AND ECONOMIC INCLUSION PROJECT

Notice of Request Quotation N°003/DC/MINEPAT/CTS/ PFS-AIE/UGP/CSPM/2025 OF FEBRUARY 13, 2025

Country	: Cameroon
Project name	: Adaptive Safety Nets and Economic Inclusion Project (PFS-AIE)
Funding	: IDA Credit N°70480-CM
RFQ N° and Title	: Notice of Request for Quotation N°003/DC/MINEPAT/CTS/PFS-AIE/UGP/CSPM/2025 of february 13, 2025 for the recruitment of a payment agency responsible for ensuring digital payments of productive subsidies to 6,000 beneficiaries of phase 1 of the Youth Economic Inclusion Program of PFS-AIE in Maroua city in emergency procedure



1. This Request for Quotations is intended for the award of a contract in emergency procedure for the recruitment of a payment agency responsible for ensuring digital payments of productive subsidies to 1,500 beneficiaries of phase 1 of the Youth Economic Inclusion Program of PFS-AIE in Maroua city.
2. The Government of the Republic of Cameroon has received a credit from the International Development Association (IDA) for financing the Adaptive Safety Nets and Economic Inclusion Project, and intends to use part of the credit to make payments under the Standing Contract for which is launched the Request for Quotation N°003/DC/MINEPAT/CTS/PFS-AIE/UGP/CSPM/2025 of february 13, 2025 for the recruitment of a payment agency responsible for ensuring digital payments of productive subsidies to 1,500 beneficiaries of phase 1 of the Youth Economic Inclusion Program of PFS-AIE in Maroua city

Region	Department	City	Number of Beneficiaries	AdP Number	Number of recording teams
Far North	Diamare	Maroua	1,500	1	3

3. The Adaptive Safety Nets and Economic Inclusion Project solicits closed bids from eligible and qualified bidders to realize digital payments of productive subsidies to 1,500 beneficiaries of phase 1 of the Youth Economic Inclusion Program of PFS-AIE in Maroua city as follows:

(i) *An electronic payment of 275,000 (two hundred and seventy-five thousand) CFA francs to 750 beneficiaries of the productive subsidies of phase 1 of the Youth Economic Inclusion Program of the city of Maroua within the framework of the PFS-AIE;*

(ii) *Two electronic payments, the first of which is in the amount of 175,000 (one hundred and seventy-five thousand) FCFA and the second of which is in the amount of 100,000 (one hundred thousand) FCFA within an interval of three (03) months between the two payments to 750 beneficiaries of the productive subsidies of phase 1 of the Youth Economic Inclusion Program of the city of Maroua within the framework of the PFS-AIE;*

th edition, september 2023 », and open to all eligible bidders as defined in the Procurement Regulations.

5. Eligible and Interested bidders may obtain information from the Management Unit of the Adaptive Safety Nets and Economic Inclusion Project located in Yaounde, Tsinga district, Street 1898, behind "Congress Palace", in front of "Palace Polyclinic", PO Box : 5838 Yaounde, E-mail : projetsfiletsocial.aie@gmail.com and read the Quotation Request file from Monday to Friday between 8 a.m. and 4 p.m., local time.

6. The Quotation Request file in French is available and can be obtained by the tenderers to the Adaptive Safety Nets and Economic Inclusion Project, Procurement Service, 2nd floor, Door N°5, Email : andylobe2000@yahoo.fr as soon as the publication of this Notice, on presentation of the original receipt of payment of the non-refundable sum of twenty five thousand (25,000) CFA Francs representing the cost of acquiring the file on Account N° 335 988 opened at the 12 BICEC branches hereafter in the name of "Special Account CAS ARMP". It is about: Yaounde Central Agency, Douala Bonandjo, Buea, Ebolowa, Dschang, Ngaoundere, Maroua, Limbe, Bafoussam, Bamenda, Garoua and Bertoua.

7. Tenders must be provided in five (05) copies of which one (01) original and four (04) copies marked as such, shall be quoted exclusive of tax (HT) and inclusive of tax (TTC) and accompanied by the scanned version of the tender submitted (signed and stamped) in USB key.

8. Tenders must be submitted to the address below no later than tuesday 04 march 2025 at 2 p.m local time. Electronic submission of bids will not be permitted. Bids submitted late will be not accepted.

Bids will be opened in the presence of the representatives of the bidders present in person in the meeting room of the Management Unit of the Adaptive Safety Nets and Economic

Inclusion Project located in Yaounde, Tsinga district, Street 1898, behind "Congress Palace", in front of "Palace Polyclinic" on tuesday 04 march 2025 at 3 p.m local time.

Bids will be valid until june 02, 2025.

9. The address referred to above is:

Management Unit of the Adaptive Safety Nets and Economic Inclusion Project located in Yaounde, Tsinga district, Rue 1898, behind the "Congress Palace", in front of "Palace Polyclinic" PO Box: 5838 Yaounde, Cameroun
Email: projetfiletsocial.aie@gmail.com

The closed envelopes must bear the following mention:

« NOTICE OF REQUEST FOR QUOTATION N°003/DC/MINEPAT/CTS/PFS-AIE/UGP/CSPM/2025 OF FEBRUARY 13, 2025 FOR THE RECRUITMENT OF A PAYMENT AGENCY RESPONSIBLE FOR ENSURING DIGITAL PAYMENTS OF PRODUCTIVE SUBSIDIES TO 6,000 BENEFICIARIES OF PHASE 1 OF THE YOUTH ECONOMIC INCLUSION PROGRAM OF PFS-AIE IN MAROUA CITY IN EMERGENCY PROCEDURE »

« TO BE OPENED ONLY AT THE OPENING SESSION».

THE NATIONAL COORDINATOR

Copies:

- MINMAP ;
- ARMP ;
- SOPECAM ;
- CHRONO ;
- ARCHIVES ;
- DISPLAY.



Le Coordonnateur National

Table des Matières

Section I – Instructions aux soumissionnaires

A. Introduction.....	10
1. Dispositions générales	10
B. Le Dossier de Demande de Cotations	10
2. Contenu du Dossier.....	10
C. Préparation des cotations	10
3. Langue de l'offre.....	10
4. Documents constitutifs de l'offre.....	10
5. Note de cotation.....	11
6. Monnaies de l'offre.....	12
7. Délai de validité des cotations	12
8. Cachetage et marquage des offres.....	12
9. Date et heure limite de dépôt des offres.....	13
E. Ouverture des plis et évaluation des offres	13
10. Ouverture des plis par le client	13
11. Evaluation et Comparaison des offres	13
F. Attribution du marché	13
12. Attribution du marché	13
13. Notification de l'attribution du marché.....	14
14. Signature de la lettre de marché.....	14
15. Corruption et manœuvres frauduleuses	14

Section II – Lettre de Demande de Cotation.....	11
--	-----------

Section III – Modèles d'annexes.....	14
1. Lettre de Cotation	
2. Bordereau Descriptif Quantitatif (à remplir par le Soumissionnaire)	
3. Description technique des services (à remplir par le client)	
4. Tableau comparatif des cotations (à remplir par le client)	

Section IV – Lettre de Marché	31
--	-----------

REPUBLIC OF CAMEROON
Paix -Travail - Patrie

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

COMITE TECHNIQUE DE SUIVI
DES PROGRAMMES ECONOMIQUES

PROJET FILETS SOCIAUX ADAPTATIFS ET
D'INCLUSION ÉCONOMIQUE



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING
AND REGIONAL DEVELOPMENT

TECHNICAL FOLLOW UP COMMITTEE
FOR ECONOMIC PROGRAMS

ADAPTIVE SAFETY NETS AND
ECONOMIC INCLUSION PROJECT

COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES AUPRES DU PROJET FILETS SOCIAUX ADAPTATIFS ET D'INCLUSION ECONOMIQUE

Passation des Marchés de Fournitures et de Prestations de Services non Intellectuelles

DEMANDE DE COTATIONS (DC)

DC N°003/DC/MINEPAT/CTS/PFS-AIE/UGP/CSPM/2025 DU 13 FEVRIER 2025
POUR LE RECRUTEMENT D'UNE AGENCE DE PAIEMENT CHARGEÉE
D'ASSURER LES PAIEMENTS NUMÉRIQUES DES SUBVENTIONS
PRODUCTIVES AUX 1500 BENEFICIAIRES DE LA PHASE 1 DU
PROGRAMME D'INCLUSION ECONOMIQUE DES JEUNES DU PFS-AIE DE
LA VILLE DE MAROUA EN PROCEDURE D'URGENCE »



SECTION 1 : INSTRUCTION AUX SOUMISSIONNAIRES

Date : FEVRIER 2025

Section I - Instructions aux Soumissionnaires¹

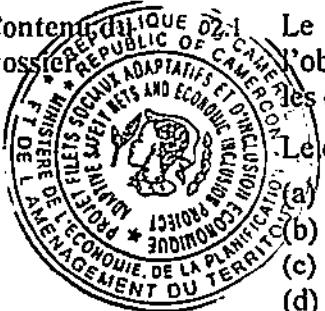
L'objet de la Section I est de donner aux soumissionnaires les renseignements dont ils ont besoin pour soumettre leurs cotations conformément aux conditions fixées par l'Unité de Gestion du Projet. Elle fournit également des renseignements sur la remise des cotations, l'ouverture des plis, l'évaluation des cotations et l'attribution du marché.

A. Introduction

- 1. Dispositions générales** 1.1 Le terme "jour" désigne un jour calendaire.

B. Le Dossier de Demande de Cotations

- 2. Contenu du Dossier de demande de Cotations** Le Dossier de demande de Cotations décrit les services faisant l'objet du marché, fixe les procédures de la consultation et stipule les conditions du marché.



Le dossier comprend les documents énumérés ci-après :

- (a) Demande de Cotations (DC)
- (b) Bordereau Descriptif et Quantitatif (BDQ)
- (c) Termes de référence
- (d) Modèle de Lettre de cotation
- (e) Modèle de Lettre de Marché
- (f) Modèle de tableau de comparaison des cotations.

- 2.2 Le Prestataire devra examiner les instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans le Dossier de consultation.

C. Préparation des cotations

- 3. Langue de l'offre** 3.1 La cotation ainsi que toute la correspondance constituant la cotation, seront rédigées dans la langue du pays du client.
La langue de référence utilisée ici est le Français.
- 4. Documents constitutifs de l'offre** 4.1 La cotation présentée par le Prestataire en cinq exemplaires dont 1 (un) original et 4 (quatre) copies comprendra les documents suivants dûment remplis :
- (a) La Lettre de cotation datée et signée ;
 - (b) Le Bordereau Descriptif et Quantitatif dûment rempli, daté et signé ;
 - (c) Le projet de Lettre de Marché rempli, daté et signé ;

¹ Les Instructions aux soumissionnaires ne font pas partie du marché et ne sont plus applicables une fois le marché signé.

- (d) Les références relatives aux missions similaires: l'expérience dans le paiement numérique des bénéficiaires par la présentation d'une liste des marchés de la branche transferts monétaires numériques (au moins deux (02) marchés similaires, chacun d'un montant minimum de quinze millions (15 000 000) FCFA/TTC réalisés par le soumissionnaire en tant que prestataire principal au cours des cinq (05) dernières années (2024, 2023, 2022, 2021, 2020) doit être fournie avec les montants en monnaie librement convertible (HT & TTC) et les noms des Administrations acheteuses.

A circular stamp with a double outer border. The inner border contains the text "MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE". The outer border contains the text "REPUBLIC FRANCAISE" at the top and "REPUBLIQUE FRANCAISE" at the bottom. In the center is a profile of a man's head facing left.

La présente Cotation pour soumission relative à la présente Cotation
concernant le nom du projet, le titre et le numéro de la Consultation tels
que indiqués dans la lettre de Demande de Cotation, signée du Directeur
Général de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS)
certifiant qu'il a effectivement versé à la caisse, les sommes dont il est
redevable, datant de moins de trois (03) mois ;

- ii) Une attestation de non-exclusion des marchés publics délivrée par le Directeur Général de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;
 - iii) Une attestation de domiciliation bancaire délivrée par une banque de 1^{er} ordre agréée par le MINFI ;
 - iv) Un certificat de non-faillite établi par le Tribunal de Grande Instance datant de moins de trois mois précédant la date de remise des offres ;
 - v) Une attestation de conformité fiscale délivrée par l'autorité compétente ;
 - vi) La quittance d'achat de la Demande de Cotation ;
 - vii) Le Plan de localisation ;
 - viii) L'Agrement du MINFI pour exercer en tant qu'Agence de paiement ;

Les soumissionnaires devront présenter les pièces du dossier administratif dans l'ordre ci-dessus indiqué.

Il est rappelé que les pièces administratives citées ci-dessus devront dater de moins de trois (03) mois et être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par l'autorité émettrice.

5. Cotation



5.1 Le Fournisseur précisera dans la lettre de cotation, le lieu de livraison et la nature des prix :

- a. Hors Toutes Taxes (HT) ;
et
- b. Toutes Taxes Comprises (TTC), compris.

5.2 Le Soumissionnaire complétera le Bordereau Descriptif et Quantitatif fourni dans le Dossier de Consultation Ouverte, en indiquant les caractéristiques des services dans la ligne qui lui est réservée, les prix unitaires, le prix total pour chaque service et les délais des services qu'il se propose de livrer en exécution du présent marché ; Il présentera également le sous détail des prix.

Le Soumissionnaire remplira et signera le projet de Lettre de Marché.

6. Monnaies de l'offre

6.1 Les prix seront libellés dans la monnaie du pays du client.
La monnaie du pays du client ici est le Franc CFA de la BEAC.

7. Délai de validité des cotations

7.1 Les cotations seront valables pour la période stipulée dans la lettre de Demande de Cotation soit jusqu'au 02 juin 2025.

D. Dépôt des cotations

8. Cachetage et marquage des offres

8.1 Les Soumissionnaires placeront l'original et quatre (04) copies de leur cotation dans une enveloppe cachetée :

- (a) adressée au client à l'adresse indiquée dans la lettre de Demande de Cotation ;

A l'attention de Monsieur le Coordonnateur National du Projet Filets Sociaux Adaptatifs et d'Inclusion Économique, sis à Yaoundé au quartier Tsinga, Rue 1898, derrière le Palais des Congrès, face Polyclinique du Palais, BP : 5838 Yaoundé-Cameroun, E-mail : projetsfiletssociaux.aie@gmail.com
et

- (b) portera le nom du projet, le titre et le numéro de la Consultation, tels qu'indiqués dans la lettre de Demande de Cotation.

Demande de Cotation N°003/DC/MINEPAT/CTS/PFS-AIE/UGP/CSPM/2025 du 13 février 2025 pour le recrutement d'une agence de paiement chargée d'assurer les paiements numériques des subventions productives aux 1500 bénéficiaires de la phase 1 du programme d'inclusion économique des jeunes du PFS-AIE de la ville de Maroua en procédure d'urgence.

- 9. Date et heure limite de dépôt des offres**
- 9.1 Les cotations doivent être reçues à l'adresse spécifiée au paragraphe 8.1(a) ci-dessus au plus tard à l'heure et à la date indiquées dans la lettre de Demande de Cotation : le mardi 04 mars 2025 à 14 heures précises, heure locale.

E. Ouverture des plis et évaluation des offres

- 10. Ouverture des plis par le client**
- 10.1 Le client ouvrira les plis en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture, à la date, à l'heure et à l'adresse précisées dans la lettre de Demande de Cotation : le mardi 04 mars 2025 à 15 heures précises, heure locale dans la salle de réunion de l'Unité de Gestion du Projet Filets Sociaux Adaptatifs et d'Inclusion Économique.

- 10.2 Le client préparera un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.

- 11. Evaluation et Comparaison des offres**
- 11.1 Le client procédera à l'évaluation et à la comparaison des cotations en procédant dans l'ordre suivant :



- l'examen de la recevabilité des dossiers administratifs ;
- l'examen de la conformité des cotations, du point de vue des délais et de la description des prestations ;
- vérification des opérations arithmétiques, en utilisant le cas échéant les prix unitaires en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;
- l'élaboration d'un tableau récapitulatif des cotations.

N.B :

Si un bordereau des prix inclut des paiements sans en fournir les prix, ceux-ci sont considérés comme inclus dans ceux des autres paiements. Un paiement non mentionné dans le Bordereau des Prix sera considéré comme ne faisant pas partie de l'offre ; et en admettant que celle-ci soit conforme pour l'essentiel, le prix le plus élevé offert pour le paiement en question par les soumissionnaires dont les offres sont conformes pour l'essentiel sera ajouté au prix de l'offre, et le prix total ainsi évalué de l'offre sera utilisé aux fins de comparaison des offres.

F. Attribution du marché

- 12. Attribution du marché**
12. Le client attribuera le marché au Soumissionnaire, dont il aura déterminé que l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de Demande de Cotations, et qu'elle est la cotation la moins disante à condition que le Soumissionnaire soit en outre jugé qualifié pour exécuter le marché de façon satisfaisante.

- | | |
|--|---|
| 13. Notification de l'attribution du marché | 13. La signature de la Lettre de marché par le Prestataire et le Client constituera la formation du Marché. Cette Lettre de marché sera notifiée par ordre de service, invitant le Prestataire à fournir les prestations dans les conditions de la lettre de Demande de cotations. |
| 14. Signature de la lettre de marché | 14. Dans les trente (30) jours suivant la date de réception de la cotation, le client signera et datera la Lettre de Marché et la renverra au Prestataire. |
| 15. Corruption et manœuvres frauduleuses | 15.1 Les Directives Anti-Corruption de la Banque et la présente section sont applicables à la passation des marchés dans le cadre des Opérations de Financement de Projets d'Investissement par la Banque. |

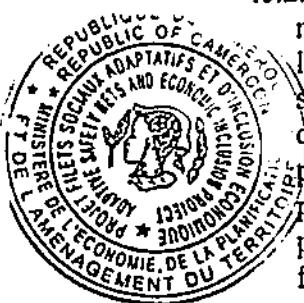
15.2 Exigences

15.2.1 La Banque exige, dans le cadre de la procédure de passation des marchés qu'elle finance, de demander aux Emprunteurs (y compris les bénéficiaires de ses financements) ainsi qu'aux soumissionnaires (candidats/proposants), fournisseurs, prestataires de services, entrepreneurs et leurs agents (déclarés ou non), personnel, sous-traitants et fournisseurs d'observer, lors de la passation et de l'exécution de ces marchés, les règles d'éthique professionnelle les plus strictes et de s'abstenir des pratiques de fraude et corruption.

15.2.2 En vertu de ce principe, la Banque

a. aux fins d'application de la présente disposition, définit comme suit les expressions suivantes :

- i est coupable de « corruption » quiconque offre, donne, sollicite ou accepte, directement ou indirectement, un quelconque avantage en vue d'influer indûment sur l'action d'une autre personne ou entité ;
- ii se livre à des « manœuvres frauduleuses » quiconque agit, ou dénature des faits, délibérément ou par négligence grave, ou tente d'induire en erreur une personne ou une entité afin d'en retirer un avantage financier ou de toute autre nature, ou se dérober à une obligation ;
- iii se livrent à des « manœuvres collusives » les personnes ou entités qui s'entendent afin d'atteindre un objectif illicite, notamment en influant indûment sur l'action d'autres personnes ou entités ;
- iv se livre à des « manœuvres coercitives » quiconque nuit ou porte préjudice, ou menace de nuire ou de porter préjudice, directement ou indirectement, à une

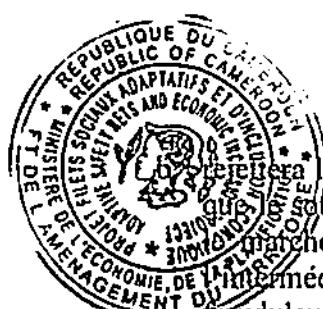


personne ou à ses biens en vue d'en influer indûment les actions de cette personne ou entité ; et

v et se livre à des « manœuvres obstructives »

(a) quiconque détruit, falsifie, altère ou dissimule délibérément les preuves sur lesquelles se base une enquête de la Banque en matière de corruption ou de manœuvres frauduleuses, coercitives ou collusives, ou fait de fausses déclarations à ses enquêteurs destinées à entraver son enquête ; ou bien menace, harcèle ou intimide quelqu'un aux fins de l'empêcher de faire part d'informations relatives à cette enquête, ou bien de poursuivre l'enquête ; ou

(b) celui qui entrave délibérément l'exercice par la Banque de son droit d'examen tel que stipulé au paragraphe (e) ci-dessous.



La proposition d'attribution du marché si elle établit la soumissionnaire auquel il est recommandé d'attribuer le marché est coupable de corruption, directement ou par l'intermédiaire d'un agent, ou s'est livré à des manœuvres frauduleuses, collusives, coercitives ou obstructives en vue de l'obtention de ce marché ;

- c. outre les mesures coercitives définies dans l'Accord de Financement, pourra décider d'autres actions appropriées, y compris déclarer la passation du marché non-conforme si elle détermine, à un moment quelconque, que les représentants de l'Emprunteur ou d'un bénéficiaire du financement s'est livré à la corruption ou à des manœuvres frauduleuses, collusives, coercitives ou obstructives pendant la procédure de passation du marché ou l'exécution du marché sans que l'Emprunteur ait pris, en temps voulu et à la satisfaction de la Banque, les mesures nécessaires pour remédier à cette situation, y compris en manquant à son devoir d'informer la Banque lorsqu'il a eu connaissance desdites pratiques ;
- d. sanctionnera une entreprise ou un individu, dans le cadre des Directives Anti-Corruption de la Banque et conformément aux règles et procédures de sanctions applicables du Groupe de la Banque, y compris en déclarant publiquement l'exclusion de l'entreprise ou de l'individu pour une période indéfinie ou déterminée (i) de l'attribution d'un marché financé par la Banque ou de pouvoir en bénéficier financièrement ou de toute

autre manière¹ (ii) de la participation² comme sous-traitant, consultant, fabricant ou fournisseur de biens ou prestataire de services désigné d'une entreprise par ailleurs éligible à l'attribution d'un marché financé par la Banque ; et (ii) du bénéfice du versement de fonds émanant d'un prêt de la Banque ou de participer d'une autre manière à la préparation ou à la mise en œuvre d'un projet financé par la Banque ;

- e. exigera que les dossiers d'appel d'offres et les marchés financés par la Banque contiennent une disposition requérant des soumissionnaires (candidats/proposants), consultants, fournisseurs et entrepreneurs, sous-traitants, prestataires de services, fournisseurs, agents, et leur personnel qu'ils autorisent la Banque à inspecter³ les documents et pièces comptables et autres documents relatifs à la passation du contrat, à la sélection et/ou à l'exécution du marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par la Banque.



¹ Pour écarter tout doute, les effets d'une telle sanction sur la partie concernée concernent, de manière non exhaustive, (i) le dépôt de candidature à la pré-qualification, l'expression d'intérêt pour une mission de consultant, et la participation à un appel d'offres directement ou comme sous-traitant, consultant, fabricant ou fournisseur, ou prestataire dans le cadre d'un tel contrat, et (ii) la conclusion d'un avenant ou un additif comportant une modification significative à un contrat existant.

² Un sous-traitant, consultant, fabricant ou fournisseur de biens ou services (différents intitulés sont utilisés en fonction de la formulation du dossier d'appel d'offres) désigné est une entreprise ou un individu qui (i) fait partie de la demande de pré qualification ou de l'offre du soumissionnaire compte tenu de l'expérience spécifique et essentielle et du savoir-faire qu'il apporte afin de satisfaire aux conditions de qualification pour une offre déterminée ; ou (ii) a été désigné par l'Emprunteur.

³ Les inspections menées dans ce cadre sont des vérifications sur pièces du fait de leur nature. Ils comprennent des activités de recherche documentaire et factuelle entreprises par la Banque, ou des personnes désignées par elle, afin de vérifier des aspects spécifiques relevant d'une enquête ou d'un audit, tel que l'évaluation de la véracité d'une accusation éventuelle de Fraude et Corruption, par le moyen de dispositif approprié. De telles activités peuvent inclure, sans limitation, d'avoir accès à des documents financiers d'une entreprise ou d'une personne et les examiner, faire des copies de ces documents selon les besoins, d'avoir accès à tous autres documents, données et renseignements (sous forme de documents imprimés ou en format électronique) jugés pertinents aux fins de l'enquête ou de l'audit et les examiner, faire des copies de ces documents selon les besoins, avoir des entretiens avec le personnel et toute autre personne, mener des inspections physiques et des visites de site, et obtenir la vérification de renseignements par une tierce partie.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix -Travail - Patrie

MINISTÈRE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION ET
DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

COMITE TECHNIQUE DE SUIVI
DES PROGRAMMES ECONOMIQUES

PROJET FILETS SOCIAUX ADAPTATIFS ET
D'INCLUSION ÉCONOMIQUE



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace -Work - Fatherland

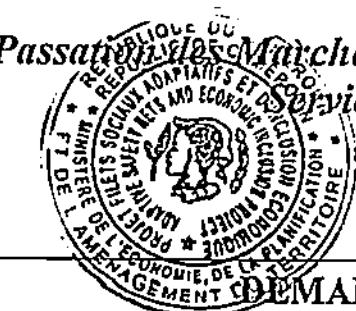
MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING AND
REGIONAL DEVELOPMENT

TECHNICAL FOLLOW UP COMMITTEE
FOR ECONOMIC PROGRAMS

ADAPTIVE SAFETY NETS AND
ECONOMIC INCLUSION PROJECT

COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES AUPRES DU PROJET FILETS SOCIAUX ADAPTATIFS ET D'INCLUSION ECONOMIQUE

*Passation des Marchés de Fournitures et de Prestations de
Services non Intellectuelles*



DEMANDE DE COTATIONS (DC)

DC N°003/DC/MINEPAT/CTS/PFS-AIE/UGP/CSPM/2025 DU 13 FEVRIER 2025
POUR LE RECRUTEMENT D'UNE AGENCE DE PAIEMENT CHARGEÉE
D'ASSURER LES PAIEMENTS NUMÉRIQUES DES SUBVENTIONS
PRODUCTIVES AUX 1500 BENEFICIAIRES DE LA PHASE 1 DU PROGRAMME
D'INCLUSION ÉCONOMIQUE DES JEUNES DU PFS-AIE DE LA VILLE DE
MAROUA EN PROCÉDURE D'URGENCE »

SECTION 2 : LETTRE DE DEMANDE DE COTATION

Date : FEVRIER 2025

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION ET
DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

COMITE TECHNIQUE DE SUIVI
DES PROGRAMMES ECONOMIQUES

PROJET FILETS SOCIAUX ADAPTATIFS ET
D'INCLUSION ECONOMIQUE



Réf. : N°003/DG/PLA/PA/CJS/PFS-AIE/UGP/CSPM/2025
du 13 février 2025



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING AND
REGIONAL DEVELOPMENT

TECHNICAL FOLLOW UP COMMITTEE
FOR ECONOMIC PROGRAMS

ADAPTIVE SAFETY NETS AND
ECONOMIC INCLUSION PROJECT

Lettre de Demande de Cotation

Yaoundé le 13 février 2025

Objet : Demande de Cotation pour le recrutement d'une agence de paiement chargée d'assurer les paiements numériques des subventions productives aux 1500 bénéficiaires de la phase 1 du programme d'inclusion économique des jeunes du PFS-AIE de la ville de Maroua en procédure d'urgence

Mesdames / Messieurs.

Il est prévu dans le cadre de l'exécution du projet cité en référence, de procéder au recrutement d'une agence de paiement chargée d'assurer les paiements numériques des subventions productives aux 1500 bénéficiaires de la phase 1 du programme d'inclusion économique des jeunes du PFS-AIE de la ville de Maroua en procédure d'urgence ainsi qu'il suit :

- (i) Un paiement électronique d'un montant de 275 000 (deux cent soixantequinze mille) Francs CFA à 750 bénéficiaires des subventions productives de la phase 1 du Programme d'Inclusion Economique des Jeunes de la ville de Maroua dans le cadre du PFS-AIE ;
- (ii) Deux paiements électroniques dont le premier d'un montant de 175 000 (cent soixantequinze mille) FCFA et le deuxième d'un montant de 100 000 (cent mille) FCFA dans un intervalle de trois (03) mois entre les deux paiements à 750 bénéficiaires des subventions productives de la phase 1 du Programme d'Inclusion Economique des Jeunes de la ville de Maroua dans le cadre du PFS-AIE.

A cet effet, vous trouverez ci-joint, le Bordereau Descriptif Quantitatif de ces prestations que je vous demanderais de bien vouloir chiffrer et me retourner au plus tard le mardi 04 mars 2025 à 14 heures précises, heure locale, sous enveloppe cachetée adressée au Coordonnateur National du Projet Filets Sociaux Adaptatifs et d'Inclusion Économique, sis à Yaoundé au quartier Tsinga, Rue 1898, derrière le Palais des Congrès, face Polyclinique du Palais, BP: 5838 Yaoundé-Cameroun, E-mail : projetsfiletssociaux.aie@gmail.com portant la mention :

« Consultation ouverte N°003/DC/MINEPAT/CTS/PFS-AIE/UGP/CSPM/2025 du 13 février 2025 pour le recrutement d'une agence de paiement chargée d'assurer les paiements numériques des subventions productives aux 1500 bénéficiaires de la phase 1 du programme d'inclusion économique des jeunes du PFS-AIE de la ville de Maroua en procédure d'urgence

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».

Votre offre devra être chiffrée Hors Taxes (HT) et Toutes Taxes Comprises (TTC) et accompagnée du modèle de Lettre de Marché signée, qui constituera le contrat au cas où votre offre serait retenue.

Les cotations doivent être présentées en cinq exemplaires dont un (01) original et quatre (04) copies marquées comme tels. Le soumissionnaire devra également joindre la version scannée de l'original de l'offre déposée (signée et cachetée) sur clé USB.

La durée des prestations est de 06 (six) mois à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage à l'agence de paiement.

Chaque opération de paiement sera effectuée dans la ville de Maroua au plus tard cinq (05) jours après la date de réception des états de paiement et de l'ordre de payer de l'opération de paiement.

Les cotations seront ouvertes le mardi 04 mars 2025 dans la salle de réunion du Projet Filets Sociaux Adaptatifs et d'Inclusion Economique sis à Yaoundé au quartier Tsinga, Rue 1898, derrière le Palais des Congrès, face Polyclinique du Palais à 15 heures précises, heure locale, en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture.

Les cotations seront valables jusqu'au 02 juin 2025.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

PJ: Dossier de consultation

LE COORDONNATEUR NATIONAL



Le Coordonnateur National

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION ET
DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

COMITE TECHNIQUE DE SUIVI
DES PROGRAMMES ECONOMIQUES

PROJET FILETS SOCIAUX ADAPTATIFS ET
D'INCLUSION ECONOMIQUE



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING AND
REGIONAL DEVELOPMENT

TECHNICAL FOLLOW UP COMMITTEE
FOR ECONOMIC PROGRAMS

ADAPTIVE SAFETY NETS AND
ECONOMIC INCLUSION PROJECT

COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES AUPRES DU PROJET FILETS SOCIAUX ADAPTATIFS ET D'INCLUSION ECONOMIQUE



DEMANDE DE COTATIONS (DC)

DC N°003/DC/MINEPAT/CTS/PFS-AIE/UGP/CSPM/2025 DU 13 FEVRIER 2025
POUR LE RECRUTEMENT D'UNE AGENCE DE PAIEMENT CHARGEÉE
D'ASSURER LES PAIEMENTS NUMÉRIQUES DES SUBVENTIONS
PRODUCTIVES AUX 1500 BENEFICIAIRES DE LA PHASE 1 DU PROGRAMME
D'INCLUSION ECONOMIQUE DES JEUNES DU PFS-AIE DE LA VILLE DE
MAROUA EN PROCÉDURE D'URGENCE »

SECTION 3 : MODELES D'ANNEXES

Date : FEVRIER 2025

Section III – Modèles d'annexes

1. Lettre de Cotation

Date: _____

Demande de Cotations N°003/DC/MINEPAT/CTS/PFS-AIE/UGP/CSPM/2025 du 13 février 2025

A: Projet Filets Sociaux Adaptatifs et d'Inclusion Économique,
BP: 5838 Yaoundé-Cameroun,
E-mail : projetsfiletsocials.aie@gmail.com

Messieurs et/ou Mesdames,

Après avoir examiné le Dossier de Demande de Cotation dont nous vous accusons ici officiellement réception, nous, soussignés, offrons de réaliser les paiements numériques des subventions productives aux 1500 bénéficiaires de la phase 1 du programme d'Inclusion Economique des Jeunes du PFS-AIE de la ville de Maroua en procédure d'urgence.

Conformément à la Demande de Cotation et pour la somme de *[prix total de l'offre en chiffres et en lettres]* ou autres montants énumérés au Bordereau Descriptif et Quantitatif ci-joint et qui fait partie de la présente cotation.

Nous nous engageons, si notre offre est acceptée, à fournir  les prestations selon les dispositions précisées dans le Bordereau Descriptif Quantitatif.

Nous nous engageons sur les termes de cette offre jusqu'au 02 Juin, 2025, celle-ci ne stipulée dans la Lettre de Demande de Cotation ; l'offre continuera à nous engagez pour une période acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

Jusqu'à ce qu'un Marché en bonne et due forme soit préparé et signé, la présente offre complétée par votre acceptation écrite et la notification d'attribution du marché, constituera un marché nous obligeant réciproquement.

Le _____ jour de _____ 20 _____.
 

Dûment autorisé à signer une offre pour et au nom de: _____

PROJET FILETS SOCIAUX ADAPTATIFS ET D'INCLUSION ÉCONOMIQUE

Demande de Cotations : N°003/DC/MINEPAT/CTS/PFS-AIE/UGP/CSPM/2025 du 13 février 2025 pour le recrutement d'une agence de paiement chargée d'assurer les paiements numériques des subventions productives aux 1500 bénéficiaires de la phase 1 du programme d'inclusion économique des jeunes du PFS-AIE de la ville de Maroua en procédure d'urgence

2 - Bordereau Descriptif Quantitatif (à remplir par le Soumissionnaire)

Liste des Prestations et Calendrier de livraison

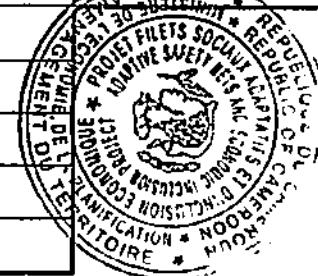
Réalisation de:

- (i) *Un paiement électronique d'un montant de 275 000 (deux cent soixantequinze mille) Francs CFA à 1500 bénéficiaires des subventions productives de la phase 1 du Programme d'Inclusion Economique des Jeunes de la ville de Maroua dans le cadre du PFS-AIE ;*
- (ii) *Deux paiements électroniques dont le premier d'un montant de 175 000 (cent soixantequinze mille) FCFA et le deuxième d'un montant de 100 000 (cent mille) FCFA dans un intervalle de trois (03) mois entre les deux paiements à 750 bénéficiaires des subventions productives de la phase 1 du Programme d'Inclusion Economique des Jeunes de la ville de Maroua dans le cadre du PFS-AIE.*



Nº du paiement	Description détaillée des opérations de paiement	Quantité	Prix Unitaire (En chiffres et en lettres) en Francs CFA	Prix Total (Francs CFA)	Livraison	
					Délai	Lieu
1.	Création d'un compte électronique à chaque bénéficiaire des subventions productives de la phase 1 du Programme d'Inclusion Economique des Jeunes du PFS AIE de la ville de Maroua sur la base de (i) la photocopie de sa CNI, (ii) le plan de localisation de son lieu de résidence, (iii) la photo d'identité et (iv) le numéro de téléphone, la fourniture de la carte SIM à tous les bénéficiaires qui ne disposent pas de carte enregistrée à leurs noms via laquelle ils devront percevoir leurs transferts et la Formation des bénéficiaires sur l'utilisation du compte électronique	1500	-----	-----	7 jours au cours de l'enregistrement des bénéficiaires par l'UGP	Ville de Maroua
2.	Paiement électronique de 275000Frs CFA par bénéficiaire à 750 bénéficiaires des subventions productives de la phase 1 du Programme d'Inclusion Economique des Jeunes de la ville de Maroua dans le cadre du PFS-AIE	750			Au plus tard cinq (05) jours après la date de réception des états de paiement et de l'ordre de payer de l'opération de paiement	Ville de Maroua

Nº du paiement	Description détaillée des opérations de paiement	Quantité	Prix Unitaire (En chiffres et en lettres) en Francs CFA	Prix Total (Francs CFA)	Livraison	
					Délai	Lieu
3.	Paiement électronique de 175 000Frs CFA par bénéficiaire à 750 bénéficiaires des subventions productives de la phase 1 du Programme d'Inclusion Economique des Jeunes de la ville de Maroua dans le cadre du PFS-AIE	750			Au plus tard cinq (05) jours après la date de réception des états de paiement et de l'ordre de payer de l'opération de paiement	Ville de Maroua
4.	Paiement électronique de 100 000Frs CFA par bénéficiaire à 750 bénéficiaires des subventions productives de la phase 1 du Programme d'Inclusion Économique des Jeunes de la ville de Maroua dans le cadre du PFS-AIE	750			Au plus tard cinq (05) jours après la date de réception des états de paiement et de l'ordre de payer de l'opération de paiement	Ville de Maroua
TOTAL HTVA						
TVA (19,25%)						
IR (2,2% ou 5,5%)						
NET A PAYER						
TOTAL TTC						



Projet Filets Sociaux Adaptatifs et d'Inclusion Économique

Consultation ouverte N°003/DC/MINEPAT/CTS/PFS-AIE/UGP/CSPM/2025 du 13 février 2025

date de remise des offres: 04/03/2025

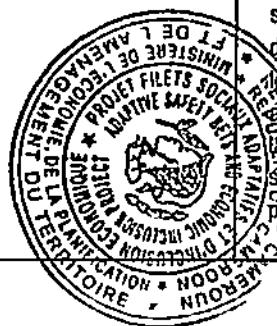
3- Description technique des Services

Réalisation de :

- (i) Un paiement électronique d'un montant de 275 000 (deux cent soixantequinze mille) Francs CFA à 750 bénéficiaires des subventions productives de la phase 1 du Programme d'Inclusion Économique des Jeunes de la ville de Maroua dans le cadre du PFS-AIE ;
- (ii) Deux paiements électroniques dont le premier d'un montant de 175 000 (cent soixantequinze mille) FCFA et le deuxième d'un montant de 100 000 (cent mille) FCFA dans un intervalle de trois (03) mois entre les deux paiements à 750 bénéficiaires des subventions productives de la phase 1 du Programme d'Inclusion Économique des Jeunes de la ville de Maroua dans le cadre du PFS-AIE.



N° du paiement	Désignation	Description détaillée des opérations de paiement	Quantité	Livraison	
				Délai	Lieu
1.	Création d'un compte électronique à chacun des 1500 bénéficiaires des subventions productives de la phase 1 du Programme d'Inclusion Économique des Jeunes de la ville de Maroua dans le cadre du PFS-AIE ; sur la base de (i) la photocopie de sa CNI, (ii) le plan de localisation de son lieu de résidence, (iii) la photo d'identité et (iv) le numéro de téléphone et Formation des bénéficiaires sur l'utilisation du compte électronique	<ul style="list-style-type: none"> • la création d'un compte électronique à chaque bénéficiaire sur la base de : (i) la photocopie de sa CNI, (ii) le plan de localisation de son lieu de résidence, (iii) la photo d'identité et (iv) le numéro de téléphone ; • la vérification de la cohérence des données individuelles transmises par le Projet avec les données collectées par l'AdP afin d'attribuer le bon numéro de compte à chaque bénéficiaire ; • la formation des bénéficiaires sur l'utilisation du compte électronique ; • la mise à disposition de points de retrait en quantité suffisante et la communication sur la localisation de ces points de retrait; • l'approvisionnement des points de retraits en liquidités suffisantes pour permettre aux bénéficiaires d'effectuer des retraits à tout moment ; • la mise en place d'un dispositif de pré-validation de virement par les bénéficiaires avant que le compte ne soit réellement approvisionné. (La pré-validation est un mécanisme mis en place par les AdP qui nécessite que le bénéficiaire atteste et valide la transaction avant que son compte ne soit effectivement approvisionné. Ce mécanisme permet ainsi de s'assurer que le bénéficiaire ait effectivement perçu son dû dans son compte électronique et contrôler par conséquent que les fonds envoyés ne vont pas vers des comptes dormants. Si au bout de 15 jours après le transfert le bénéficiaire n'a pas fait la pré-validation du virement électronique, alors le virement sera considéré comme non reçu et sera annulé pour cette phase de paiement) ; 	1500	7 jours au cours de l'enregistrement des bénéficiaires par l'UGP	Ville de Maroua



Nº du paiement	Désignation	Description détaillée des opérations de paiement	Quantité	Livraison	
				Délai	Lieu
2.	Paiement électronique de 275 000Fr CFA par bénéficiaire à 750 bénéficiaires des subventions productives de la phase 1 du Programme d'Inclusion Economique des Jeunes de la ville de Maroua dans le cadre du PFS-AIE	<ul style="list-style-type: none"> • Le virement avec succès de 275 000Fr CFA par bénéficiaire à 750 bénéficiaires des subventions productives de la phase 1 du Programme d'Inclusion Economique des Jeunes de la ville de Maroua dans le cadre du PFS-AIE à la date déterminée par l'Unité de Gestion du Projet, en minimisant les coûts de transactions ; • Remontée des informations à l'UGP, notamment les listings informatiques, les états de paiement nominatifs et consolidés dont le format sera défini dans le Cahier des charges des AdP ; • Dépôt du rapport final à la fin de l'opération de paiement 	750	Au plus tard cinq (05) jours après la date de réception des états de paiement et de l'ordre de payer de l'opération de paiement	Ville de Maroua
3.	Paiement électronique de 175 000Fr CFA par bénéficiaire à 750 bénéficiaires des subventions productives de la phase 1 du Programme d'Inclusion Economique des Jeunes de la ville de Maroua dans le cadre du PFS-AIE	<ul style="list-style-type: none"> • Le virement avec succès de 175 000Fr CFA par bénéficiaire à 750 bénéficiaires des subventions productives de la phase 1 du Programme d'Inclusion Economique des Jeunes de la ville de Maroua dans le cadre du PFS-AIE à la date déterminée par l'Unité de Gestion du Projet, en minimisant les coûts de transactions ; • Remontée des informations à l'UGP, notamment les listings informatiques, les états de paiement nominatifs et consolidés dont le format sera défini dans le Cahier des charges des AdP ; • Dépôt du rapport final à la fin de l'opération de paiement 	750	Au plus tard cinq (05) jours après la date de réception des états de paiement et de l'ordre de payer de l'opération de paiement	Ville de Maroua
4.	Paiement électronique de 100 000Fr CFA par bénéficiaire à 750 bénéficiaires des subventions productives de la phase 1 du Programme d'Inclusion Economique des Jeunes de la ville de Maroua dans le cadre du PFS-AIE	<ul style="list-style-type: none"> • Le virement avec succès de 100 000Fr CFA par bénéficiaire à 750 bénéficiaires des subventions productives de la phase 1 du Programme d'Inclusion Economique des Jeunes de la ville de Maroua dans le cadre du PFS-AIE à la date déterminée par l'Unité de Gestion du Projet, en minimisant les coûts de transactions ; • Remontée des informations à l'UGP, notamment les listings informatiques, les états de paiement nominatifs et consolidés dont le format sera défini dans le Cahier des charges des AdP ; • Dépôt du rapport final à la fin de l'opération de paiement 	750	Au plus tard cinq (05) jours après la date de réception des états de paiement et de l'ordre de payer de l'opération de paiement	Ville de Maroua



Spécifications techniques

**TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT DES AGENCES DE PAIEMENTS CHARGÉES
D'ASSURER LES PAIEMENTS NUMÉRIQUES DES SUBVENTIONS PRODUCTIVES AUX BENEFICIAIRES
DU**

PROGRAMME « D'INCLUSION ÉCONOMIQUE DES JEUNES »



1. CONTEXTE

Dans sa Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (la SNEB), le Gouvernement s'est engagé dans le domaine de l'emploi, à promouvoir des politiques qui favorisent le développement des activités productives, la création d'emplois décent, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et qui stimulent la croissance des micros, petites et moyennes entreprises tout en facilitant leur intégration dans le secteur formel.

Dans ce cadre, le Gouvernement a mis sur pied, avec l'appui technique et financier de la Banque mondiale, le Projet Filets Sociaux Adaptatifs et d'Inclusion Économique (PFS-AIE) qui permet : (i) d'étendre la couverture du système des filets sociaux aux ménages défavorisés et les plus démunis et (ii) de soutenir l'entrepreneuriat chez les jeunes âgés de 18 à 35 ans dans les zones urbaines. Il se met en œuvre à travers 05 programmes dont le programme d'Inclusion économique des jeunes (IEJ).

Le programme IEJ permet d'apporter des appuis financiers aux jeunes âgés de 18 à 35 ans, du secteur informel qui sont des « entrepreneurs de subsistance » qui travaillent dans les zones urbaines pour leur propre compte, par manque d'autres opportunités ou de compétences.

Le programme IEJ sera mis en œuvre dans l'ensemble des chefs-lieux des 10 régions et bénéficiera des financements de la Banque mondiale et du Gouvernement.

Le financement de la Banque mondiale bénéficiera à 65.000 jeunes en trois (03) phases de manière suivante : (i) la phase 1 en 2024 ciblera 15.000 jeunes, (ii) la phase 2 en 2025 ciblera 20.000 jeunes et (iii) la phase 3 en 2026 ciblera 30.000 jeunes.

La phase 1, pilote, se mettra en œuvre dans les villes de : (i) Maroua (1.500 bénéficiaires), (ii) Douala (7.000 bénéficiaires), (iii) Yaoundé (6.000 bénéficiaires) et (iv) Ebolowa (500 bénéficiaires).

Chaque bénéficiaire recevra des subventions productives au moyen de paiement numérique d'un montant total de 275.000 FCFA en 02 tranches de 175.000 FCFA et 100.000 FCFA. Ces paiements seront effectués par des Agences de paiements. Cependant, dans le cadre de l'évaluation d'impact, certains bénéficiaires recevront 275.000 FCFA en une tranche.

Les présents termes de référence visent à guider et orienter le recrutement et le travail des Agences de paiement (AdP).

2. OBJECTIF DE LA PRESTATION

Les Agences de paiement auront pour mission d'assurer le paiement numérique des subventions productives destinées aux bénéficiaires de la phase 1 du programme IEJ dans les villes retenues et listées dans le tableau 1 ci-dessous.

3. MODE DE PAIEMENT

Selon les résultats de la cartographie des infrastructures de l'écosystème du dispositif de paiement numérique, toutes les villes possèdent des infrastructures nécessaires pour le paiement numérique.

Ainsi, l'ensemble des bénéficiaires de la phase 1 du programme d'Inclusion économique des jeunes seront payés au moyen de paiement numérique. Pour bénéficier de ces transferts monétaires, les jeunes sélectionnés devront se munir d'une Carte Nationale d'Identité (CNI) en cours de validité.

Dans chaque localité, la moitié des groupes de bénéficiaires sera sélectionnée au hasard pour recevoir les transferts en un seul versement, tandis que l'autre moitié les recevra en deux versements, espacés de 3 mois. La liste exacte des bénéficiaires qui recevront la subvention en un versement sera partagée par l'UGP. Il en sera de même pour la liste des bénéficiaires qui recevront la subvention en deux versements. L'AdP devra scrupuleusement respecter ces listes et faire remonter toutes les difficultés ou anomalies observées aux équipes de l'UGP afin d'assurer une résolution rapide du problème.

Le paiement numérique est conçu de manière à distribuer efficacement et dans les délais impartis, le montant correspondant des subventions productives au maximum de bénéficiaires, suivant la fréquence retenue, tout en minimisant les coûts de transactions pour le Projet.

Le paiement numérique permet à chaque bénéficiaire d'être payé par virement dans son compte de paiement électronique. Ce compte doit être lié au numéro de téléphone du bénéficiaire. Le numéro de téléphone du bénéficiaire est identifié sur la base de sa Carte nationale d'identité valide.

4. ZONE DE MISE EN ŒUVRE DU PAIEMENT NUMÉRIQUE

La phase 1 du programme d'Inclusion économique des jeunes se mettra en œuvre dans les quatre villes suivantes (Voir Tableau 1 ci-dessous)

Tableau 1 : Villes d'intervention de la phase 1 du programme IEJ

Région	Département	Ville	Nombre Bénéficiaires	Nombre AdP	Nombre d'équipes d'enregistrement
Extrême nord	Diamaré	Maroua	1.500	1	3
Sud	Mvila	Ebolowa	500	1	1
Douala	Wouri	Douala	7.000	1	14
Yaoundé	Mfoundi	Yaoundé	6.000	1	12
TOTAL			15.000	4	30

5. ÉQUIPES D'ENREGISTREMENT

Composition d'une équipe d'enregistrement : l'équipe d'enregistrement est désignée par l'Agence de paiement pour enregistrer les bénéficiaires sur le terrain simultanément avec les équipes du Projet. Chaque équipe d'enregistrement est constituée de ~~deux à quatre membres~~ à savoir un Superviseur, deux Agents d'identification, deux Agents d'enregistrement et deux Agents de sensibilisation.

Rôle des membres de l'équipe d'enregistrement :

- Les Agents d'identification sont chargés : (i) d'accueillir les bénéficiaires, (ii) de s'assurer que leurs noms sont dans les listes d'enregistrement produites par l'UGP, (iii) vérifier si les bénéficiaires doivent recevoir leurs subventions en un ou deux versement en se référant aux listes partagées par l'UGP et (iv) de vérifier la CNI et la cohérence des informations avec celles des listes d'enregistrement et des fiches d'enregistrement remplies par les équipes de l'UGP;
- Les Agents d'enregistrement sont chargés : (i) d'enregistrer les bénéficiaires, (ii) de filmer le bénéficiaire, (iii) de numériser sa CNI, (iv) de créer et activer son compte numérique et (v) de rattacher la carte SIM du bénéficiaire à son compte numérique ;
- Les Agents de sensibilisation sont chargés : (i) de former le bénéficiaire sur l'usage optimal de la solution proposée, (ii) de former le bénéficiaire sur la pré-validation des paiements, (iii) de présenter les mécanismes de résolution des incidents liés à l'exploitation de la solution et (iv) de présenter les services de l'Agence de paiement ;
- Le Superviseur est chargé : (i) de coordonner les activités de l'équipe d'enregistrement, (ii) de contrôler à la fin de chaque jour les données saisies et (iii) de synchroniser les données enregistrées sur site par l'AdP avec celles de l'équipe du Projet.

Nombre de bénéficiaires à enregistrer par équipe : comme l'indique le tableau ci-dessus, une équipe d'enregistrement a à sa charge 500 bénéficiaires à enregistrer.

Dans chaque ville, les équipes d'enregistrement doivent travailler de manière simultanée selon le programme d'enregistrement arrêté avec l'UGP.

6. MANDAT DES AGENCES DE PAIEMENTS

Sous la supervision de l'Unité de Gestion du Projet (UGP), les Agences de paiement seront chargées de mettre en œuvre le paiement numérique tel que défini dans le manuel de procédures de la sous composante : Dispositif de Paiement numérique. Elles ont pour mission d'assurer :

- la création d'un compte électronique à chaque bénéficiaire sur la base : (i) de la photocopie de sa CNI, (ii) du plan de localisation de son lieu de son domicile, (iii) de la photo d'identité et (iv) du numéro de téléphone ;
- la fourniture de la carte SIM à tous les bénéficiaires qui ne disposent pas de carte enregistrée à leurs noms via laquelle ils devront percevoir leurs transferts ;

- la formation des bénéficiaires sur l'utilisation du compte électronique ;
- la mise à disposition de points de retrait en quantité suffisante et la communication sur la localisation de ces points de retrait ;
- l'approvisionnement des points de retrait en liquidités suffisantes pour permettre aux bénéficiaires d'effectuer des retraits à tout moment ;
- la mise en place d'un dispositif de pré-validation de virement par les bénéficiaires avant que le compte ne soit réellement approvisionné (la pré-validation est un mécanisme mis en place par les AdP qui nécessite que le bénéficiaire atteste et valide la transaction avant que son compte ne soit effectivement approvisionné. Ce mécanisme permet ainsi de s'assurer que le bénéficiaire a effectivement perçu son transfert dans son compte électronique et contrôler par conséquent que les fonds envoyés ne vont pas vers des comptes dormants ; si au bout de 10 jours après le transfert le bénéficiaire n'a pas fait la pré-validation du virement électronique, alors le virement sera considéré comme non reçu et sera annulé pour cette phase de paiement) ;
- le paiement électronique des transferts aux bénéficiaires au maximum cinq (05) jours après que le Projet ait saisi l'Agence de paiement pour réaliser le paiement (ce paiement consiste au virement des fonds dans le compte électronique de chaque bénéficiaire) ;
- une réponse rapide (maximum trois (03) jours) à la requête formulée et transmise par l'UGP concernant les difficultés rencontrées et les plaintes remontées par les bénéficiaires dans la gestion de leurs comptes (retraits des transferts, oubli du code PIN, messages non reçus, etc.) ;
- la vérification avant chaque paiement que le compte de chaque bénéficiaire soit effectivement rattaché à son numéro de téléphone et que son compte est actif;
- le paiement au bon bénéficiaire (en cas d'envoi de transfert par erreur dans un compte qui n'est pas destiné à ce transfert, l'Agence de paiement assume cette erreur et est tenue de transmettre les fonds au bon bénéficiaire deux (02) jours après la constatation de l'erreur);
- la vérification de la cohérence des données individuelles transmises par le Projet avec celles collectées par l'Agence de paiement afin d'attribuer le bon numéro de compte à chaque bénéficiaire ;
- la remontée des informations à l'UGP après chaque paiement notamment, les listings informatiques, les rapports de paiement dans un délai maximum de cinq jours après la clôture des paiements ;
- le paiement en un ou deux versements des subventions à chaque bénéficiaire selon la liste partagée au préalable par l'UGP. Toutes les difficultés dans la mise en œuvre

de ces versements en une ou deux tranches doivent être impérativement communiquées avec l'UGP ;

- le maintien d'une base de données administrative claire permettant le suivi des paiements et des bénéficiaires. Dans cette base, l'AdP doit, a minima, reporter à l'UGP les informations suivantes : date de paiement, confirmation de paiement, montant, type de transfert (mobile money ou virement bancaire), bénéficiaire, numéro de CNI, numéro de téléphone, région, commune, quartier, versement (1 ou 2).

7. RESULTATS ATTENDUS

Il est attendu des AdP :

- d'ouvrir un compte à chaque bénéficiaire conformément à la réglementation en vigueur ;
- de fournir une carte SIM à chaque bénéficiaire qui ne dispose pas de carte enregistrée en son nom ;
- de connecter le compte de chaque bénéficiaire si nécessaire à un numéro de téléphone mobile enregistré sur son identité ;
- de sensibiliser les bénéficiaires sur l'accès à leurs comptes à partir du téléphone ;
- de permettre aux bénéficiaires d'accéder et de faire des opérations, de façon sécurisée, dans leurs comptes à travers le téléphone ;
- de procéder au paiement électronique des jeunes bénéficiaires suivant un calendrier défini par l'UGP ;
- de transmettre à l'UGP les pièces qui justifient que l'argent a été effectivement viré aux bénéficiaires (listings informatiques et états de virement datés, signés et cachetés) ;
- de produire et soumettre à l'UGP un rapport après chaque paiement qui fait ressortir entre autres les difficultés rencontrées dans un délai maximum de cinq jours après la clôture des paiements ;
- de produire et soumettre à l'UGP la liste des comptes dormants un mois après chaque virement ;
- de produire et soumettre à l'UGP, à la fin de l'ensemble des paiements, le rapport financier de la mission qui fait ressortir les montants totaux reçus pour les paiements des bénéficiaires, les montants totaux virés aux bénéficiaires, les montants totaux non perçus et la liste des bénéficiaires qui n'ont pas perçu leurs transferts dans un délai maximum de cinq jours après la clôture des paiements ;
- d'ouvrir gratuitement les comptes aux bénéficiaires ;



- de retourner à l'UGP, le reliquat des fonds non perçus par les bénéficiaires, au plus tard deux mois après le dernier paiement.

8. METHODOLOGIE DE TRAVAIL

Pour atteindre ces résultats, les AdP travailleront sous la responsabilité de l'UGP sur la base d'un Cahier de charges. Ainsi :

- l'UGP mettra à la disposition des Agences de paiements retenues, toute la documentation nécessaire à la réalisation de leur mission ;
- l'UGP va former l'AdP sur les attentes du paiement numérique et l'interaction avec le système d'Information de Gestion (SIG) du PFS-AIE ;
- l'UGP signera avec chaque AdP un Cahier de charges qui constituera le document de base pour l'organisation du travail des AdP ;
- chaque AdP désignera en son sein un point focal qui sera l'interlocuteur ou le contact opérationnel de l'UGP ;
- avant chaque paiement, l'UGP et le point focal de chaque AdP se réuniront pour organiser le paiement et faire le point sur le paiement précédent ;
- l'UGP et les AdP vont élaborer un plan de travail faisant ressortir toutes les activités à réaliser au cours d'un cycle de paiement et pour chaque activité, ce plan fera ressortir sa période d'exécution, le responsable et les indicateurs de suivi.

9. FRAIS D'ENVOI ET DE RETRAIT

L'AdP va supporter les frais d'envoi pour chaque bénéficiaire et de retrait des fonds pour les bénéficiaires qui souhaitent retirer tout ou une partie des fonds reçus en une ou plusieurs fois. Le bénéficiaire recevra par conséquent la somme exacte et totale que l'UGP lui transmet sur le réseau de l'AdP.

10. PROFIL DES AGENCES DE PAIEMENT

Les AdP électroniques sont recrutées parmi les banques, les établissements de microfinance, les établissements de paiement, les sociétés de transfert d'argent, les opérateurs de téléphonie mobile installés au Cameroun, ayant un agrément signé par le ministère compétent et des capacités à assurer les paiements électroniques. Elles sont entièrement responsables des fonds mis à leur disposition pour le paiement des bénéficiaires.

Elles doivent présenter les compétences suivantes :

- justifier des capacités administratives, techniques et financières requises ;
- disposer du personnel compatible avec les prestations à réaliser ;

- avoir une bonne expérience dans le domaine de la mission à remplir (les agences de paiement devront fournir des exemples de projets similaires qu'elles ont eu à conduire) ;
- disposer d'une plateforme de paiement électronique et d'un système d'information de paiement numérique qui soient fiables et qui seraient capables d'interfacer (échanger des informations) avec le SIG de l'UGP au moment de la mise en œuvre du projet ;
- disposer d'un bon système de remontée automatique d'informations après les virements dans les comptes des bénéficiaires (listings informatiques établis par les réseaux de virement signés, états de retrait des fonds des comptes, etc.) ; les informations devraient être transmises dans un délai maximum de cinq (05) jours après les paiements ;
- disposer d'un système opérationnel (ou points de retraits) permettant aux bénéficiaires de décaisser les fonds de leurs comptes à tout moment ;
- fournir la cartographie du nombre de points de service de son réseau de distribution, pour les zones sollicitées (est un atout) ;
- avoir un dispositif de télé conseil pour la gestion des incidents de paiement (numéro vert, service clients, call center, etc.) ;
- avoir réalisé des travaux similaires c'est-à-dire assurer le paiement des transferts monétaires électroniques et leur décaissement surtout dans les zones urbaines ;
- fournir des preuves de bonnes conduites (par exemples des certificats de bonne conduite des travaux ou tous les autres documents équivalents) est aussi un atout.

11. DUREE DU CONTRAT

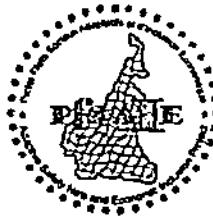
La durée du contrat est de 06 mois correspondant à la durée entre l'enregistrement/création des comptes des bénéficiaires et la réalisation des 1 ou 2 tranches de paiements des bénéficiaires jusqu'à la période de clôture du contrat (02 mois après le dernier paiement).

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION ET
DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

COMITE TECHNIQUE DE SUIVI
DES PROGRAMMES ECONOMIQUES

PROJET FILETS SOCIAUX ADAPTATIFS ET
D'INCLUSION ECONOMIQUE



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING AND
REGIONAL DEVELOPMENT

TECHNICAL FOLLOW UP COMMITTEE
FOR ECONOMIC PROGRAMS

ADAPTIVE SAFETY NETS AND
ECONOMIC INCLUSION PROJECT

COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES AUPRES DU PROJET FILETS SOCIAUX ADAPTATIFS ET D'INCLUSION ECONOMIQUE



Commission Spéciale de Passation des Marchés de Fournitures et de Prestations de Services non Intellectuelles

DEMANDE DE COTATIONS (DC)

DC N°003/DC/MINEPAT/CTS/PFS-AIE/UGP/CSPM/2025 DU 13 FEVRIER 2025
POUR LE RECRUTEMENT D'UNE AGENCE DE PAIEMENT CHARGEÉE
D'ASSURER LES PAIEMENTS NUMÉRIQUES DES SUBVENTIONS
PRODUCTIVES AUX BENEFICIAIRES DE LA PHASE 1 DU PROGRAMME
D'INCLUSION ECONOMIQUE DES JEUNES DU PFS-AIE DE LA VILLE DE
MAROUA EN PROCEDURE D'URGENCE

SECTION 4 : LETTRE DE MARCHE

Date : FEVRIER 2025



DC N°003/DC/MINEPAT/CTS/PFS-AIE/UGP/CSPM/2025 du 13 février 2025

Crédit IDA: 70480-CM

LETTRE DE MARCHE N°...../LM/MINEPAT/CTS/PFS-AIE/UGP/CSPM/2025 DU ... MARS 2025 POUR LE RECRUTEMENT D'UN AGENCIE DE PAIEMENT CHARGEÉ D'ASSURER LES PAIEMENTS NUMÉRIQUES DES SUBVENTIONS PRODUCTIVES AUX BÉNÉFICIAIRES DE LA PHASE 1 DU PROGRAMME D'INCLUSION ÉCONOMIQUE DES JEUNES DU PFS-AIE DE LA VILLE DE MAROUA EN PROCÉDURE D'URGENCE

4 - Lettre de Marché



Aux termes de la consultation N°003/DC/MINEPAT/CTS/PFS-AIE/UGP/CSPM/2025 du 13 février 2025 intervenue le jour du mois de 2025 entre l'Unité de Gestion du Projet Filets Sociaux Adaptatifs et d'Inclusion Économique BP : 5838 Yaoundé, Email : projetsfiletsocial.aie@gmail.com (ci-après désignée comme « le Client ») d'une part et *[nom et adresse complète du Fournisseur]* (ci-après désigné comme le « Prestataire ») d'autre part:

ATTENDU que le Client désire que certaines prestations de services soient assurées par le Prestataire, c'est-à-dire, la réalisation des paiements numériques des subventions productives aux bénéficiaires de la phase 1 du programme d'inclusion économique des jeunes du PFS-AIE de la ville de Maroua en procédure d'urgence et a accepté une offre du Prestataire pour la prestation de ces services pour un montant égal à *[prix des fournitures en toutes lettres et en chiffres, en hors taxes ou toutes taxes comprises]* (ci-après désigné comme le « Prix de la Lettre de Marché »).

PUIS IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT:

1. Les documents ci-après seront considérés comme faisant partie intégrante de la Lettre de Marché :
 - (a) La demande de cotation des prix envoyée au Prestataire ;
 - (b) Le Bordereau Descriptif et Quantitatif et le Calendrier de livraison ;
 - (c) La description technique des prestations et TdRs.
 - (d) L'Offre du Prestataire.
2. En contrepartie des règlements à effectuer par le Client au profit du Prestataire, comme indiqué ci-après, le Prestataire convient d'effectuer les paiements, de rendre les services et de remédier aux défauts et insuffisances lors des paiements et services conformément, à tous égards aux stipulations de la présente Lettre de Marché.

3. Le Client convient de son côté de payer au Prestataire, au titre des paiements et services, et des rectifications apportées à leurs défauts et insuffisances, le Prix de la Lettre de Marché ou tout autre montant dû au titre de cette Lettre de Marché et ce selon les modalités de paiement ci-après :

100% du montant Toutes Taxes Comprises de la commission sur chaque opération de paiement payable par le Crédit IDA N°70480-CM par trois virements dont :



Le premier représentant le montant net à percevoir effectué par virement bancaire en faveur de -----, BP :-----, au compte N°----- domicilié à la Banque

Le deuxième représentant l'Impôt sur le Revenu (IR) retenu à la source et reversé directement par le client aux autorités fiscales;

Le troisième représentant le montant de la TVA retenu à la source et reversé directement par le client aux autorités fiscales.

- Les procès-verbaux du site de paiement seront joints à la facture de paiement de l'opération de paiement considérée.
- Les factures seront libellées Hors Taxes et Toutes Taxes Comprises.
- Le Prestataire recevra une attestation de retenue à la source générée à partir du système informatique de l'administration fiscale.
- Le délai de paiement est de 30 jours maximum après que le fournisseur ait déposé une facture conforme en deux exemplaires auprès de l'acheteur.

Sept (07) exemplaires de la présente Lettre de Marché seront enregistrés et timbrés par les soins du Prestataire, conformément à la réglementation en vigueur.

A la fin de chaque opération de paiement sur le site, un procès-verbal de paiement sera établi et signé conjointement le représentant de l'Agence de paiement et le représentant de l'Unité de Gestion du Projet pour le site où il assiste aux paiements.

L'agence de paiement devra transmettre à l'UGP à la fin de chaque paiement, le listing informatique, les états de paiement et le rapport financier de la mission qui fait ressortir les montants totaux reçus pour les paiements des bénéficiaires, les montants totaux payés aux bénéficiaires, les montants totaux non perçus et la liste des bénéficiaires qui n'ont pas perçu leurs dû.

A la fin du 2ème paiement, l'agence de paiement devra transmettre à l'UGP le rapport général de fin de mission.

La Commission de recette technique des prestations se réunie à la fin de la mission pour se prononcer sur la recette des prestations après la réception technique des livrables, du rapport général de fin de mission par l'Ingénieur du marché dans un procès-verbal contresigné par le Prestataire.

La Commission de recette technique présidée par le Coordonnateur National ou son représentant est constituée ainsi qu'il suit :

- Le Responsable chargé du Suivi-Evaluation du PFS-AIE..... Membre;
- Le Responsable chargé des paiements numériques du PFS-AIE..... Rapporteur;
- Le Responsable chargé de l'Inclusion Economique des Jeunes..... Membre
- Le Responsable des Systèmes d'Information du PFS-AIE Membre ;
- Le Responsable Administratif et Financier du PFS-AIE..... Membre;

- Le Spécialiste en Passation des Marchés du PFS-AIE Membre;
- Le Cocontractant..... Membre.

Le Représentant du MINMAP y assistera comme observateur.

Le Chef Service du Marché est le Responsable chargé de l’Inclusion Economique des Jeunes du Projet Filets Sociaux Adaptatifs et d’Inclusion Economique ;

L’Ingénieur du Marché est le Responsable chargé des Paiements numériques du Projet Filets Sociaux Adaptatifs et d’Inclusion Economique.

La présente Lettre de Marché sera valide dès sa signature et entrera en vigueur dès sa notification.

LES PARTIES au contrat ont signé le Marché en conformité avec les lois de la République du Cameroun, les jours et années mentionnées ci-dessous.

Fait à Yaoundé le -----

POUR LE PRESTATAIRE

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

POUR LE CLIENT

LE COORDONNATEUR NATIONAL



Projet Filets Sociaux Adaptatifs et d'Inclusion Économique BP : 5838 Yaoundé ; Email : projetsfiletsocials.aie@gmail.com

Demande de Cotations N°003/DC/MINEPAT/CTS/PFS-AIE/UGP/CSPM/2025 du 13/02/2025

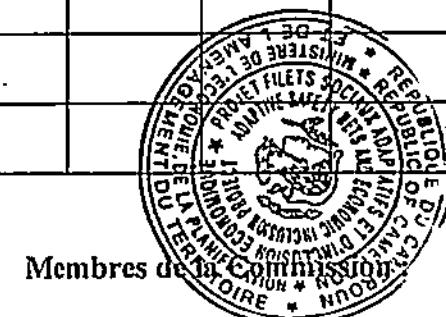
Date de remise des prix : 04/03/2025

Date d'ouverture des plis le 04/03/2025

Lieu d'ouverture : Salle de réunion de l'Unité de Gestion du Projet Filets Sociaux Adaptatifs et d'Inclusion Économique à Yaoundé, Quartier Tsinga, derrière le Palais des Congrès

5 – Tableau de comparaison des cotations

Nº	Nom des Soumissionnaires	Nationalité	Conformité de la soumission		Lieu de livraison	Prix Total HT et TTC	Remarques
			Oui/Non	Délai			
1.							
2.							
3.							
4.							
5.							
6.							
7.							



Membres de la Commission

Nom

Fonction

Signature